DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10° Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(64° SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2º séance du mercredi 10 novembre 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SEGUIN

1. Questions au Gouvernement (p. 5737).

REVENDICATIONS ÉTUDIANTES (p. 5737)

Mme Janine Jambu, M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

mine oam \$8573. quilly manufacture of the provident of the president.

MM. Jean-Pierre Brard, Hervé de Charette, ministre du logement.

NÉGOCIATIONS SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL (p. 5738)

MM. Michel Hunault, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (p. 5739)

MM. Xavier Deniau, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

ÉQUIPEMENT MÈTÉOROLOGIQUE DE LA MARTINIQUE (p. 5740)

MM. Pierre Petit, Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

ACTIVISME ISLAMIQUE EN FRANCE (p. 5740)

MM. Jean-Claude Mignon, Charles Pasqua, ministre d'Etat. ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

FRANÇAIS RETENU EN ARABIE SAOUDITE (p. 5741)

MM. Alain Marsaud, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

SITUATION AU BURUNDI (p. 5741)

MM. Bernard Accoyer, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

EXPORTATION D'AVIONS-ÉCOLES (p. 5742)

MM. Jean-François Calvo, François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (p. 5742)

MM. Roger-Gérard Schwartzenberg, François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

RELATIONS AVEC L'ALGÉRIE (p. 5744)

MM. Paul Quilès, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

DÉCHETS NUCLÉAIRES (p. 5744)

MM. Christian Bataille, Michel Barnier, ministre de l'environnement. COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE (p. 5745)

MM. René Beaumont, Gérard Longuer, ministre de l'industrie, des postes et rélécommunications et du commerce extérieur.

FERMETURE D'UN CENTRE DE RECHERCHE SIDÉRURGIQUE (p. 5746)

MM. Daniel Mandon, Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du rerritoire et aux collectivités locales.

COTISATIONS SOCIALES AGRICOLES (p. 5746)

MM. Xavier de Roux, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

RELATIONS ENTRE LES BANQUES ET LES ENTREPRISES (p. 5747)

MM. Jean-Pierre Thomas, Edmond Alphandéry, ministre de l'economie.

CALCUL DE LA CSG (p. 5747)

MM. Jean-Pierre Foucher, Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.

SITUATION DES PME (p. 5748)

MM. Jean-Guy Branger, Edmond Alphandery, ministre de

AVENIR DE LA TRANSFUSION SANGUINE (p. 5749)

MM. Jean Urbaniak, Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé.

PEINE DE PRISON A VIE (p. 5749)

MM. Jean-Pierre Soisson, Pierre Mehaignerie, ministre d'Erai, garde des sceaux, ministre de la justice.

- 2. Saisine pour avis d'une commission (p. 5750).
- 3. Dépôt de projets de loi (p. 5750).
- 4. Dápôt d'une proposition de loi constitutionnelle (p. 5750).
- 5. Dépôt d'une proposition de loi organique (p. 5751).
- 6. Dépôt de propositions de résolution (p. 5751).
- 7. Dépôt de rapports (p. 5751).
- 8. Dépôt de rapports d'information (p. 5751).
- 9. Ordre du jour (p. 5751).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe communiste.

REVENDICATIONS ÉTUDIANTES

M. le président. La parole est à Mme Janine Jambu.

Mme Janine Jambu. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Depuis la rentrée, des actions puissantes et multiformes se développent dans les universités. Lundi, aura lieu une grande manifestation nationale à l'appel unitaire de l'UNEF et de l'UNEF-ID.

M. Charles Ehrmann. Comme tous les ans!

Mme Janine Jambu. Que réclament les étudiants? De pouvoir s'inscrite, d'être accueillis dans des locaux suffisants. Ils demandent aussi la création de postes d'enseignants et de personnel nou enseignant, ainsi que des garanties quant à l'allocation de logement social.

M. Arthur Dehaine. Yous avez en le pouvoir pendant douze ans!

Mme Janine Jambu. Ces revendications sont-elles excessives? Non! Je dis: non! Elles sont, au contraire, nécessaires pour que les étudiants obtiennent une meilleure formation et puissent prendre demain leur part au développement de notre pays. La situation de l'enseignement supérieur à cette rentrée appelait des mesures budgétaires immédiates et d'importance. Mais le budget qui nous a été présenté aggravera encore des conditions d'études et de travail déjà particulièrement difficiles pour les étudiants et les personnels.

M. Charles Ehrmann. Après douze ans!

Mme Janine Jambu. Longtemps en tête pour son effort en faveur de l'éducation, la France prend désormais du retard sur d'autres pays développés et le taux d'encadrement dans l'enseignement supérieur est aujourd'hui l'un des plus faibles d'Europe. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Comment croire que les crédits nécessaires ne peuvent être dégagés alors que notre pays est le seul en Europe à augmenter son budget d'armement? (Mêmes mouvements.)

Monsieur le ministre, le Gouvernement entend-il répondre à ceux qui exigent des conditions d'études décentes en présentant lundi, lors de la discussion du budget de l'enseignement supérieur, les moyens supplémentaires attendus? Telle est ma première question.

M. le président. Posez la seconde rapidement, je vous prie!

Mme Janine Jampu, Jayayigns, amonsieur le président, mais je n'ai pas dépassé mes deux minutes.

Comment maintiendrez-vous l'allocation de logement social alors que la majorité RPR-UDF de notre assemblée vient de voter une diminution de crédits de un milliard de francs? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

- M. le président. La parole est à M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Madame le député, depuis plusieurs mois, le parti communiste cherche à diffuser de fausses nouvelles dans les universités. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)
 - M. François Rochebloine. Tout à fait!
- M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cela a commencé par l'augmentation des droits d'inscription, qui n'a jamais été envisagée. Cela s'est poursuivi par un prétendu projet de loi sur la sélection à l'Université, qui n'a jamais été envisagé non plus, et cela continue avec l'annonce de la suppression de l'allocation de logement social, qui n'a jamais été envisagée par ce gouvernement. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)
 - M. Jean-Claude Gayssot. Vous n'êtes pas sérieux!

Mme Janine Jambu. Pourquoi les étudiants manifestent-ils?

- M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement, madame, a, lui, choisi de parler aux étudiants le langage de la vérité.
- M. Jean-Claude Gayssot. Appelez le ministre des transports!
- M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Comme je vous l'ai expliqué mercredi dernier, il a décidé une réforme de l'allocation de logement social qui tend à la moraliser et à faire en sorte que les familles aux revenus les plus importants ne puissent cumuler l'avantage du quotient familial avec celui que représente le versement d'une telle allocation.
- M. Jean-Claude Gayssot. Ce n'est pas ce que disait M. Sarkozy!
- M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je tiens cependant à réaffirmer ici que tous les étudiants qui ont des revenus modestes toucheront l'allocation logement pour poutsuivre leurs études.

M. Jean-Yves Le Déaut. Ce n'est pas ce que dit M. Sar-kozy!

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Madame le député, si, lundi dernier, lors du vote du budget du logement, la réserve du vote sur les crédits de l'allocation de logement social a été demandée, ce qui invalide votre affirmation selon laquelle la majorité aurait voté une suppression de crédits, c'est parce que le ministre du budget, le ministre du logement et moi-même, sous l'autorité de M. le Premier ministre, mettons la dernière main à des mesures techniques qui nous permettront de vous présenter un texte définitif sur l'allocation logement avant la fin de la première lecture du budget. Il serait paradoxal que le parti communiste ne soutienne pas cette initiative qui, comme je l'ai déjà indiqué, vise à introduire un peu plus de justice sociale dans la distribution des aides de l'Etat. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

DROIT AU LOGEMENT

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le Premier ministre, vous aimez dire et répéter que nous sommes un Etat de droit, c'est-à-dire que nous faisons du respect de la loi un

véritable précepte. Qu'en est-il en réalité?

Le 31 mai 1990 a été votée la loi sur le droit au logement qui stipule que « garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation. » Monsieur le Premier ministre, je dirai que ce n'est pas seulement un droit, mais aussi un devoir moral, un devoir d'humanité, comme le souligne avec beaucoup de force l'homme de foi et de conviction qu'est l'abbé Pierre. (« Ah! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Vous auriez pu décider la construction de 150 000 logements sociaux supplémentaires par exemple, ce qui aurait créé 450 000 emplois et rempli les caisses de l'Etat par le biais de la TVA. Il y a aujourd'hui des logements privés aux loyers inaccessibles, des logements sociaux insuffisants aux loyers de plus en plus inabordables. Mais il y a, en plus grand nombre encore, des mal logés, des hébergés, des gens sans toit, des sans domicile fixe. Nous approchons de Noël. Qu'allez-vous faire, monsieur le Premier ministre, pour qu'il soit un Noël de droit, d'espoir et d'espérance pour toutes ces personnes qui sont sans droit, ni toit? (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Qu'allez-vous faire pour obliger les propriétaires institutionnels que sont l'UAP et le GAN à mettre leurs logements vides à la disposition des démunis?

Enfin, monsieur le Premier ministre, je vous demande de confirmer devant la représentation nationale, et surtout devant les téléspectateurs qui nous regardent (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) si, cédant à la pression de l'association française des banques, vous avez le projet d'abaisser le taux du livret A de caisse d'épargne de 4,5 p. 100 à 3 p. 100 après les élections cantonales alors que ce livret sert précisément à financer la construction du logement social? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du logement.

M. Hervé de Charette, ministre du logement. Monsieur le député, votre question vient deux jours après que nous ayons débattu du budget du logement, débat auquel vous avez participé d'ailleurs. La représentation narionale a pu constater que l'effort accompli en 1993 serait poursuivi en 1994 puisque le budget voté par l'ensemble de la majorité – je concède qu'il ne l'a pas été par le parti communiste – est en hausse de 11,9 p. 100 par rapport au précédent. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Je rappelle ensuite que le pays construira, en 1993 et 1994, 190 000 logements HLM supplémentaires; c'est un effort sans précédent. (Applaudissements sur les mêmes

vancs.)

Enfin, le Gouvernement et la majorité se flattent d'avoir faic et de continuer à faire un effort sans précédent en faveur des plus démunis. Je vous rappelle les mesures prises: 10 000 logements sociaux d'insertion réservés aux personnes à faibles ressources en 1993 et 10 000 encore en 1994; 100 millions de francs consacrés aux opérations spéciales d'hébergement des familles en difficulté en 1993, et 100 millions encore en 1994; enfin, un programme spécial dans la région parisienne de 3 000 places supplémentaires d'hébergement pour la période qui vient. Il s'agit bien d'un effort considérable.

Monsieur Brard, personne ici n'a le monopole de l'intérêt porté aux plus démunis de notre société! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement

pour la République.)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

NÉGOCIATIONS SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. le président. La parole est à Michel Hunault.

M. Michel Huneult. Monsieur le ministre des affaires étrangères, je voudrais appeler votre attention sur les conclusions du rapport de sir Leon Brittan, commissaire chargé des relations économiques extérieures, à propos des négociations sur le commerce international. Permettez-moi de les citer : « Il importe que la Communauté tienne pleinement compte des réalités de la négociation telles qu'elles se présentent aujourd'hui. Elle doit être prête, si nécessaire, à redimensionner ses objectifs pour se concentrer sur l'indispensable, non seulement pour ce qui concerne les amendements au projet d'acte final, mais aussi au niveau de l'ouverture des marchés des biens et des services. L'appui des pays en voie de développement ne pourra être obtenu qu'en échange du renoncement à certaines exigences ».

Monsieur le ministre, ces déclarations nous interpellent tous. Pouvez-vous préciser devant la représentation nationale à quelles réflexions elles vous conduisent et quelle action envisage le Gouvernement de la France pour aboutir à un accord à l'échéance prévue? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, lors du Conseil des ministres qui s'est tenu à Bruxelles lundi dernier, les douze Etats membres de l'Union européenne, puisque tel est le nom que nous avons désormais décidé d'utiliser, se sont exprimés d'une seule voix sur l'affaire du GATT. Et l'expression de cette solidarité à douze est déjà, en soi, un élément très positif et je dois même dire un succès pour la diplomatie française.

Cette réunion nous a apporté, par ailleurs, plusieurs sujets de satisfaction.

Tout d'abord, la méthode de travail suggérée par la France, c'est-à-dire l'examen régulier par le Conseil des ministres d'une sorte de compte rendu de mandat de la Commission si possible, et chaque fois que possible, sur la base d'un rapport écrit, a été salué par tout le monde comme un progrès, et nous avons, sur ce point, obtenu pleinement satisfaction.

Ensuite, la Commission a indiqué spontanément que la décision finale sur le cycle de l'Uruguay serait naturellement prise à l'unanimité des douze Etats membres, et c'est aussi un sujet de satisfaction pour nous. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien!

M. le ministre des affaires étrangères. Sur le fond, le rapport de M. Brittan a mis en exergue l'absence de tout progrès dans la négociation, depuis maintenant plusieurs semaines, sur tous les points fondamentaux mis en avant par la Communauté. Il en est ainsi sur l'organisation du commerce mondial. Il en est de même sur l'accès au marché, domaine où la Communauté a fait des offres généreuses qui n'ont été suivies d'aucune proposition de la part des grands pays industriels partenaires. Il en est de même sur l'audiovisuel. Il en est de même, enfin, sur les autres grands secteurs qui nous intéressent : le textile, l'aéronautique, l'acier ou l'agriculture.

Face à cette situation, les Douze ont décidé de lancer un appel à leurs grands partenaires industriels, les Américains et les Japonais, pour qu'ils se mettent enfin à négocier. Nous sommes prêts, nous, à négocier et nous ne pouvons pas continuer à attendre que les différentes échéances politiques américaines se déroulent pour commencer à parler véritablement sur le fond.

M. Patrick Ollier et M. Pierre Lellouche. Très bien!

M. le ministre des affaires étrangères. En deuxième lieu, nous avons exprimé notre volonté de disposer d'un délai suffisant de réflexion avant la date du 15 décembre. J'ai dit moi-même, de la façon la plus claire, que nous ne pourrions pas accepter d'être mis devant le fait accompli le 13 ou le 14 décembre au soir. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Il nous faut au moins quinze jours pour discuter avec vous et avec les forces vives de la nation.

En troisième lieu, les Douze ont manifesté leur volonté de rester fidèles aux orientarions générales qu'ils ont énoncées le 20 septembre, le 4 octobre et lors du Conseil européen de Bruxelles. Et le commissaire compétent a reconnu - c'est ma façon de répondre très précisément à votre question - que l'expression « renversement de stratégie et renoncement à certaines exigences » avait dépassé sa pensée et ne correspondait pas au mandat qu'il avait teçu. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Enfin, dernier sujet de satisfaction, nous avons obtenu la convocation d'un nouveau conseil des ministres des affaires étrangères exceptionnel, à la fin du mois de novembre ou au tout début du mois de décembre, pour entendre un nouveau rapport de la Commission et exercer ainsi le rôle de contrôle politique qui revient aux ministres. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Pierre Mazeaud. La Commission, dehors!

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

M. le président. La parole est à M. Xavier Deniau.

M. Xavier Deniau. Ma question s'adresse à M. le ministre des transports et concerne Voies navigables de France, établissement public à caractère industriel et commercial qui a été organisé, en vertu d'une loi de finances, par un décret du 18 juillet 1991.

Cet organisme a été délocalisé à Béthune, probablement à étause des facilités de communication rapide avec cette ville! (Sourires.) Sur 82 employés, 19 seulement ont accepté de rejoindre leur nouvelle affectation. J'ignore ce que sont devenus les autres et comment on les a remplacés sur le terrain. Bref, je me demande comment fonctionne cet organisme.

J'en ai cependant un exemple local : le comité territorial du Centre, dont je fais parrie, n'a pas été réuni depuis le mois de mars. D'après les textes, nous sommes censés être consultés et nous concerter sur le programme local. Le texte de ce dernier m'a été envoyé il y a quelques jours, mais nous ne nous sommes jamais concertés et nous n'avons pas été consultés.

Ce programme est important en ce qui me concerne, dans la mesure où je préside un syndicat d'aménagement rural regroupant une vingtaine de communes du Berry, de la Puisaye et du Loiret. Vous retrouvez ainsi le peuple pouyaudin, dont j'ai parlé en d'autres occasions. (Sourires.) Ce syndicat a mis de côté 96 millions dégagés par le conseil régional pour alimenter le budget de réfection de l'usine élévatoire de Briare, qui assure la liaison entre le bassin de la Seine et celui de la Loire. Or nous ne parvenons pas à savoir quel est le calendrier des travaux et ces 96 millions attendent depuis un an.

Pour lancer ce programme, il semble qu'il faille obtenir le concours d'autres collectivités territoriales: la région Bourgogne, les départements de l'Yonne et de la Nièvre. Je ne suis pas súr que l'argent ait été réuni. A vrai dire, je n'en sais rien. Je m'interroge sur la formule même de Voies navigables de France, qui ne peut travailler qu'avec des concours locaux ou régionaux qui ne sont pas toujours réunis.

Monsieur le ministre, quand pour ii-je dépenser les 96 millions dont je dispose pour la réfection de cette usine élévatoire?

- M. Jean-Pierre Soisson. Très bonne question!
- M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.
- M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, VNF est un établissement public qui n'a que deux ans d'âge et il est clair que cet établissement a été largement déstabilisé par son départ à Béthune, dans la mesure où plus de 85 p. 100 des employés n'ont pas accepté de suivre cette délocalisation. Cette année, qui est la vraie première année de fonctionnement de VNF, nous avons à observer si les choses s'améliorent ou non.

S'agissant de votre département, 9 millions de francs, pris en compte à 50 p. 100 par VNF, seront consacrés à l'usine de Briare. Je m'engage à obtenir des responsables

de VNF qu'ils vous adressent un courrier très précis sur la programmation et, bien entendu, à vous recevoir pour en faire le tour avec vous, car il n'est pas normal que des millions restent en sommeil, surtout en cette période. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

ÉQUIPEMENT MÉTÉOROLOGIQUE DE LA MARTINIQUE

M. le président. La parole est à M. Pierre Petit.

M. Pierre Petit. Monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, le Vaucluse, la Corse et la Martinique sont des régions très exposées aux intempéties, aux tisques naturels et aux inondations. A l'évidence, mieux vaut prévenir que guérir. Or, dans mon département de la Martinique, Météo France se trouve dans l'impossibilité de prévenir les populations de ces catastrophes qui, non saulement provoquent des dégâts matériels, mais mettent des vies humaines en péril.

Combien de temps allons-nous encore attendre le radar numérisé dont nous avons besoin et dont nous avons fait la demande il y a plus de deux ans, bien avant la catastrophe de Vaison-la-Romaine? La Martinique angoissée attend votre réponse. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

- M. le président. La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.
- M. Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le député, cet été, à la suite de la tempête Cindy, nous avions évoqué ensemble l'installation en Martinique, par Météo France, d'un nouveau radar permettant de mieux diagnostiquer les menaces atmosphériques. Depuis lors, nous avons engagé des discussions avec Météo France et je puis vous communiquer les éléments suivants.

L'opération portant sur l'achat et l'installation de ce radar sera inscrite dans le « noyau dur » du contrat de plan, c'est-à-dire dans le mandat donné au préfet de la Martinique pour engager les discussions avec le conseil régional.

Deuxièmement, nous avons évoqué avec le président du conseil général la possibilité de financer les aménage-

ments péripliériques de ce radar.

Troisièmement, sachant qu'il ne suffit pas de diagnostiquer l'arrivée d'une tempête particuliètement dangereuse, mais qu'il faut aussi alerter les populations, mon ministère sera très attentif à la mise au point et au financement d'un réseau d'alerte couvrant l'ensemble de l'île. Grâce, notamment, à des sirènes installées sur les mairies, la population pourra être prévenue de l'imminence d'un danger.

L'ensemble du dispositif devrait être mis en place dans les tout prochains mois. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

ACTIVISME ISLAMIQUE EN FRANCE

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Mignon.

M. Jean-Claude Mignon. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre d'Etat, plus de 2,5 millions de musulmans vivent sur le territoire national. La majorité d'entre eux respecte les lois et valeurs de la République et

vit à leur abri. Pourtant, on a vu, depuis quelques années, apparaître et se développer certaines formes d'activisme islamique qui ne laissent pas de nous inquiéter. Ces activités insidieuses, menées par des professionnels qui se soustraient à l'obligation de respecter nos lois, ne sont pas acceptables. Elles ne peuvent plus être tolérées sur notre sol.

Vous avez vous-mêmes initié, ces dernières quarantehuit heures - et nous ne pouvons que nous en féliciter une vaste opération en vue de mettre un terme aux agissements de ces officines, et notamment du Front islamique du salut, qui, sous couvert d'associations, infiltre les quartiers paisibles pour y manipuler les jeunes et les inciter à la haine, voire au terrorisme, comme, malheureusement, cela a été aussi le cas dans mon département de Seine-et-Marne il y a quelques jours.

Monsieur le ministre d'Etat, merci de bien vouloir éclairer la représentation nationale sur le sens et les orientations de la politique qu'entend mener le Gouvernement pour ne pas laisser les ennemis de la liberté proliférer en notre sein. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et

du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat; ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, la France est un Etat laïque et elle garantit le libre exercice du culte. Les musulmans de France et les musulmans installés en France sans être de nationalité française qui entendent pratiquer leur culte librement, à l'abri de nos lois, n'ont aucune inquiétude à avoir : ce droit leur sera garanti.

Cela étant, la République ne saurait accepter que, sous couvert d'associations cultuelles, se mettent en réalité en place des opérations de type subversif (« Très bien!» et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre), destinées soit à déstabiliser la situation de pays voisins, soit, éventuellement même, à conduire ultérieurement des actions de nature subversive ou terroriste en France. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Deux ressortissants français ont été assassinés en Algétie. Trois représentants consulaires ont été pris en otage. Les responsables de ces actions appartiennent indiscutablement à la mouvance du Front islamique du salut.

Cette association n'existe pas en France, mais des associations se réclamant de cette sensibilité existent. C'est afin de déceler des complicités éventuelles ou des relations avec les organisations ayant conduit en Algérie des actions contraires aux intérêts de la France que ces opérations de police ont été engagées. Elles se déroulent sous le contrôle de la justice. Des armes, des sommes d'argent importantes, de faux papiers d'identité ont été découverts. L'exploitation de ces éléments est en cours. Un certain nombre d'assignations à résidence ont été décidées par mes soins.

Il faut que les choses soient claires. J'ai reçu du Premier ministre mandat de veiller à la sécurité des Français. Je n'accepterai pas, et le Gouvernement n'acceptera pas, que se développent en France, sous quelque couvert que ce soit, des actions subversives; nous y mettrons un terme. (Applaudissements vifs et prolongés sur les bancs du greupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.)

FRANÇAIS RETENU EN ARABIE SAOUDITE

M. le président. La parole est à M. Alain Marsaud.

M. Alain Marsaud. Monsieur le ministre des affaires étrangères, je veux évoquer la situation de l'un de mes compatriotes, cadre d'une entreprise exportatrice de Limoges, retenu contre son gré, depuis le 8 août, en Arabie saoudite. Evoquer aussi les conséquences économiques prévisibles d'une telle situation, notamment sur l'emploi dans ma ville. Il s'agit de M. Jacky Ducouret, chargé par une entreprise de Limoges d'une mission commerciale au Moyen-Orient.

Pour des raisons tenant à un simple litige de nature purement commerciale, un haut dignitaire de l'Etat saoudien a fait confisquer le passeport de M. Ducouret et lui fait obligation de rester dans le pays jusqu'au règlement du contentieux. En même temps, ce dignitaire se soustrai à la justice locale. Hier, on a d'ailleurs interpellé M. Ducouret afin de l'empêcher de se rendre devant le tribunal.

Cette rétention arbitraire, d'un autre âge, a aussi des conséquences économiques d'une extrême gravité, puisque les deux entreprises de Limoges concernées se voient privées de concours bancaires, ce qui risque d'entraîner à court terme un dépôt de bilan. Ainsi, 130 salariés risquent de perdre leur emploi dans les jours qui viennent. Ainsi, 130 familles vont devoir assumer, dans leur vie quotidienne, les conséquences de cette violation des droits de l'un de nos concitoyens.

Seule votre action énergique et seule une diplomatie déterminée de la France sont susceptibles de mettre fin à cette violation des droits de la personne, et surtout à la détresse des salariés. Rassurez-nous, monsieur le ministre des affaires étrangères! (Appla:sdissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, je connais bien cette affaire. M. Ducouret est l'agent commercial d'une société de la région de Linioges, l'entreprise Maville. Il a effectué, dans le cadre d'un contrat passé avec une haute personnalité saoudienne, un certain nombre de travaux sur place et l'exécution de ces travaux a donné lie à un litige commercial transmis à la justice saoudienne. Les tribunaux saoudiens ont décidé de retirer le passeport de M. Ducouret qui, depuis le début du mois d'août, est bloqué en Arabie saoudite.

Cette situation est tout à fait inacceptable et nous avons immédiatement multiplie les déniarches auprès des autorités saoudiennes pour qu'il y soit mis un terme. La dernière de ces démarches date d'hier puisque, recevant moi-même le ministre des affaires étrangères saoudien, je lui ai exprimé la préoccupation du gouvernement français dans cette affaire. Notre ambassade a également apporté son soutien à M. Ducouret. Enfin, lors de son passage en Arabie saoudite, mon collègue Gérard Longuet a pu longuement rencontrer notre compatriote, qui est libre de ses mouvements sur le territoire saoudien et qui continue même son activité commerciale sur place, dans diverses manifestations.

La justice saoudienne a demandé un certain nombre de garanties. Il faut aller dans la voie du compromis et de l'arbitrage. C'est la seule manière de résoudre cette affaire. Nous déployons nos efforts en ce sens, de façon que M. Ducouret puisse le plus rapidement possible rejoindre sa famille.

Vous m'indiquez que cette affaire est de nature à compromettre l'existence même de l'entreprise Maville. J'en prends note. Je signale néanmoins à votre attention que le contrat concerné portait sur 14 millions de francs, que cette somme a été entièrement encaissée par la société Maville et que le contentieux actuel tourne autour d'une indemnité non versée par la société, dont le montant est de 1,5 million de francs. Je ne suis donc pas sûr que cette seule affaire puisse contraindre à la faillite une entreprise de plus d'une centaine de personnes.

Quoi qu'il en soit, la situation est inacceptable et la diplomatie française se déploie pour essayer d'y mettre un terme. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union tour la démargatie française et du Centre).

pour la démocratie française et du Centre.)

stroones and roldhing in his source is accuration.

M. le président. La parole est à M. Bernard Accoyer.

M. Bernard Accoyer. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères, et je la pose en tant que président du groupe d'amitié France-Burundi.

Le 21 octobre dernier, un putsch militaire au Burundi a remis en cause un processus de démocratisation qui, bien que récent, permettait d'espérer que cessent durablement les affrontements tribaux qui, régulièrement, ensanglantent ce petit pays d'Afrique francophone. La France avait participe à la mise en place de ce régime démocratique. La Constitution du Burundi s'inspire largement de la nôtre. Nos collègues Philippe Legras et Michel Voisin s'étaient rendus sur place en tant qu'observateurs lors des récentes élections présidentielles et législatives. Notre assemblée a participé à l'élaboration du projet de règlement de l'Assemblée nationale burundaise. Enfin, nous attendions, pour la fin de ce mois, la visite d'une délégation de parlementaites du Burundi.

Lors du putsch du 21 octobre, le Président de la République, M. Ndadaye, a été assassiné, ainsi que le président de l'Assemblée nationale. Ces assassinats ont déclenché, dans le pays, le déferlement de représailles et d'exactions d'une effroyable brutalité entre Hutus et Tutsis. On avance le chiffre de plusieurs dizaines de milliers de morts et on se souvient, hélas! que des événements comparables avaient fait 200 000 morts en 1972.

De très importants mouvements de population ont conduit vers les pays voisins, le Rwanda, le Zaïre ou la Tanzanie, des centaines de milliers de réfugiés – on parle de 700 000 – qui vivent dans des conditions particulièrement précaires en raison de la saison des pluies.

Dès le début du putsch, le Premier ministre, Mme Kiningi, et plusieurs membres du gouvernement se sont réfugiés à l'ambassade de France à Bujumbura. Ils y ont séjourné deux semaines et l'ont quittée sous la protection d'une garde spéciale.

Ma question, monsieur le ministre, est double. Comment la France entend-elle continuer à défendre le droit au Burundi? Quelles mesures va-t-elle prendre pour venir en aide aux populations déplacées? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, le drame que vit actuellement ce petit pays qu'est le Burundi est très révélateur des difficultés de la transition démocratique en Afrique.

Vous le savez, des élections ont eu lieu il y a plusieurs mois. Elles ont permis de constituer un gouvernement légal que la France a, bien sûr, soutenu. Ce gouvernement étant à majorité hutu, certains éléments de l'armée, à majorité tutsi quant à elle, ont tenté un coup d'Etat il y a quelques semaines. Ils se sont emparés du président de la République, M. Ndayaye, et d'un certain nombre de personnalités qu'ils ont assassinées. Nous avons irnmédiatement réagi en condamnant ces assassinats odieux. Neus avons suspendu, en accord avec M. Michel Roussin, notre coopération civile et militaire pour marquer cette condamnation. Nous avons également, et je réponds par là à l'une de vos deux questions, mis en place une aide humanitaire importante : plus de quarante tonnes de matériel et de vivres ont été acheminées sur place. Nous avons, en outre, mobilisé nos partenaires de la commu-

nauté internationale de la moid 265 1103 (1912), romitiaxo le Par ailleurs, nous avons accueilli à l'ambassade de France le gouvernement légal du pays et nous avons décidé, par l'envoi d'un certain nombre de gendarmes supplémentaires, de contribuer à la protection de ce gouvernement afin qu'il puisse assumer toutes ses responsabilités.

Ainsi que vous pouvez le constater, il s'agit non pas de décisions à prendre mais de décisions déjà prises. Il semble aujourd'hui que, malgré la multiplication des violences dans une partie du pays, la situation soit en train de se stabiliser et que le gouvernement légal reprend le contrôle de la situation.

Nous avons également tout fait pour qu'une force internationale puisse se mettre en place. Mais l'organisation des Nations unies, qui a été contactée, a décidé qu'elle n'enverrait pas de forces internationales. Nous agissons auprès de l'Organisation de l'unité africaine afin qu'elle mette dans les plus brefs délais sur le terrain un contingent auquel nous sommes prêts à apporter notre soutien logistique.

Je crois pouvoir dire, et je parle sous le contrôle de mon collègue ministre de la coopération, qu'aucun grand pays, aucun pays particulièrement intéressé à l'histoire du Burundi n'a fait, depuis le début de ces événements, autant que la France qui a assumé ses responsabilités non seulement sur le plan humanitaire mais aussi sur les plans politique et diplomatique. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

EXPORTATION D'AVIONS-ÈCOLES

M. le présiden. La parole est à M. Jean-François Calvo.

M. Jean-François Calvo. Ma question s'adresse à M. le ministre de la défense. Nous vivons une période difficile en raison de l'insuffisance du plan de charges qui menace les emplois de certaines de nos entreprises. Aussi serait-il légitime de priviligier les produits français qui consacrent tout le savoir-faire, la compétence et la haute technicité de nos industries.

Ainsi la SOCATA, filiale de l'Aérospatiale, possède parmi la gamme de ses productions un excellent avion avec la version à turbine de l'Epsilon. Aujourd'hui, de nombreuses forces étrangères sont sur le point de renouveller leur flotte d'avions-écoles pour la formation initiale de leurs pilotes militaires. Une opportunité nous est donc offerte mais nous ne pouvons, hélas! prétendre à ce marché faute de référence nationale, et d'un label qui garantirait la qualité de notre production.

Quant à l'armée française, elle utilise bien des avions Epsilon mais à moteur américain. Pour des raisons techniques, on s'accorde sur la nécessité de les remotoriser avec la nouvelle turbine française Turboméca qui équipe notamment les hélicoptères Ecureuil. Cette remotorisation aurait l'avantage d'augmenter évidemment le plan de charge de l'usine SOCATA de Tarbes. Surtout, ces Epsilon remotorisés en turbine nous fourniraient enfin la référence nationale qui nous fait cruellement défaut aujour-d'hui.

La SOCATA, Turboméca, les équipementiers, les soustraitants sont prêts à relever le défi. Etes-vous prêt, monsieur le ministre, à décider rapidement de la remotorisation de ces appateils? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

om **Mida président** i de parolo estad Mala ministre de la défense.

M. François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, l'armée de l'air française a pris en mars 1990 la décision importante de renouveler son pare d'avions d'entraînement pour ses pilotes, notamment ceux qui s'entraînent à Salon-de-Provence. Les Fouga magistère actuellement utilisés arrivent, en effet, à obsolescence. L'armée de l'air avait décidé d'acheter des Tucano. Ce sont des avions brésiliens qui, d'ailleurs, étaient eux-mêmes issus d'une compensation en cours entre la France et le Brésil. Celui-ci venant d'acheter des hélicoptères à Aérospatiale, la France avait, si j'ose dire en échange, acheté des Tucano. Cinquante de ces appareils avaient été commandés. Il s'agit d'un programme d'environ un milliard de francs. La livraison de dix-huit exemplaires est prévue pour 1994 dans le projet de loi de finances que j'ai eu l'honneur de vous présenter ce matin.

Vous comprendrez qu'il n'est pas possible de revenir sur ces contrats en cours d'exécution. Il n'est pas non plus envisageable, même si les crédits d'équipement du titre V de l'armée de l'air ont augmenté cette année de 3,7 p. 100, de souscrire un nouveau contrat qui porterait, lui, sur la remotorisation de l'Epsilon, en fait de l'Omega. Les nouveaux appareils ainsi obtenus feraient double emploi avec les premiers.

En revanche, les centres d'essai en vol sont tout à fait disposés - ils sont du reste en train de le faire - à valider par des essais le renom et le rayonnement de cet appareil afin de lui permettre de connaître un certain succès à l'exportation. C'est là un geste bien naturel et qu'il convient de faire.

Enfin, nous aurons la possibilité de commander à la SOCATA, entreprise à laquelle je sais que vous êtes très attaché, des TBM 700 qui sont des avions de transport de base à base pour l'armée de l'air. Nous en commandons trois cette année et probablement, si la loi de programmation militaite est votée, d'autres les années suivantes pour l'armée de l'air et peut-être aussi pour la gendarmerie. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

M. le président. La parole est à M. Roger-Gérard Schwartzenberg.

M. Roger-Gérard Schwartzenberg. Monsieur le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, nous devons accueillir dans l'enseignement supérieur

davantage d'étudiants et d'étudiantes issus de toutes les catégories sociales qui composent la nation. C'est un impératif moral pour développer l'égalité des chances et démocratiser l'université, c'est aussi un impératif national, car l'avenir d'une nation, son niveau de vie et d'emploi dépendent de plus plus du niveau de formation de sa jeunesse.

C'est pourquoi, de 1988 à 1993, une politique volontariste de très forte augmentation des crédits universitaires avait été mise en œuvre pour l'enseignement supérieur. (Murmures sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Ainsi, le budget de 1993 de l'enseignement supérieur préparé par le gouvernement précédent comportait une augmentation de 9 p. 100 des crédits. En revanche, votre budget pour 1994, monsieur le ministre, ne prévoit qu'une augmentation de 2,2 p. 100, selon les chiffres mêmes du ministère du budget; soit, compte tenu de l'enflation; une stagnation en francs constants. De même, le budget pour 1993 de l'enseignement supérieur avait créé 4 765 emplois. En revanche, votre projet de budget en crée seulement 1 108, ce qui est manifestement insuffisant pour assurer un bon taux d'encadrement des étudiants.

Hier, l'éducation nationale était la première priorité. Aujourd'hui, tout semble se passer comme si l'Université n'était plus la grande priorité nationale qu'elle devrait être. (Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Monsieur le ministre, votre projet de budget sera examiné lundi prochain, le 15 novembre. Comment comptez-vous assurer la rentrée 1994 avec un tel budget, alors qu'on attend d'ores et déjà 43 000 étudiants supplémentaires en septembre prochain? Allez-vous rester le ministre de la pénurie, voire de la récession universitaire? (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.) C'est la réalité!

- M. Roger-Gérard Schwartzenberg. Allez-vous donc rester le ministre de la pénurie...
- M. Patrick Ollier. De tels propos sont scandaleux! Les résultats de votre politique vous interdisent de dire cela!
- M. Roger-Gérard Schwartzenberg. ... ou allez-vous agir, d'ici à lundi prochain, auprès du Premier ministre afin d'obtenir enfin des moyens supplémentaires et nous présenter un projet de budget pour 1994 qui réponde véritablement aux besoins des étudiants, des enseignants et de nos universités? (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)
- M. Patrick Ollier. Vos résultats vous interdisent de parler ainsi! C'est scandaleux!
- M. le président. La parole est à M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, vous qui avez été aussi ministre des universités de 1984 à 1986, permettezmoi d'abord de vous dire que la rentrée universitaire de 1993, c'est votre rentrée (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de Union pour la démocratie française et du Centre) que le budget de 1993, c'est votre budget et que la répartition des emplois d'enseignants dans les universités c'est votre répartition puisqu'elle a été faite, mesdames et messieurs

du groupe socialiste, à la fin du mois de mars 1993, qu'elle n'a tenu aucun compte du sous-encadrement des universités...

- M. Christian Bataille. Et le collectif budgétaire?
- M. Jean-Pierre Kucheida. Il y a sept mois que vous êtes ministre!
- M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. ... et qu'elle n'a laissé au ministre de l'enseignement supérieur aucun volant de postes pour adapter, comme c'est chaque année le cas, le dispositif à la réalité de la rentrée. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)
- M. Patrick Ollier. Il a perdu une occasion de se taire!

 Mme Martine David. Le projet de budget que l'on va examiner est en tout cas bien le vôtre!
- M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans ces conditions, monsieur le ministre, comment s'étonner qu'il y ait ici ou là, localisées, dans un certain nombre d'universités et essentiellement en sciences humaines, de réelles difficultés?

Ces difficultés ont deux causes. D'abord, le manque de locaux. Vous conviendrez avec moi qu'ils sont dus aux retards de réalisation du plan Université 2000. (Applau-dissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

A ce propos, vous le savez, le Premier ministre a décidé dès le mois de juillet, de mettre à la disposition du ministère de l'enseignement supérieur un crédit de 400 millions pour accélérer la mise en œuvre du plan Université 2000, augmentant par là même de 20 p. 100 les crédits que vous aviez votés.

- M. Jean-Yves Le Déaut. Sarkozy l'a repris!
- M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le budget pour 1994 que je présenterai lundi, contrairement à vos affirmations dont j'espère qu'elles sont simplement dues à une mauvaise information, augmentent de 6 p. 100 et non pas de 2 p. 100. M. Schwartzenberg, si donc vous continuez à prétendre que le budget de l'enseignement supérieur augmente de 2 p. 100, vous démontrerez que vous avez la volonté de donner des informations fausses pour créer une situation difficile sur le plan politique. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Au sein de ce budget qui augmente de 6 p. 100, ce qui en fait l'un de ceux qui augmente le plus parmi les budgets de l'Etat en 1994, les crédits de construction augmenteront de plus de 20 p. 100 afin de régler les problèmes que vous nous avez laissés. (Mêmes mouvements sur les mêmes bancs.)

Un dernier problème se pose pour la rentrée de 1993 : celui de l'orientation. Plus de 10 000 nouveaux étudiants se sont inscrits dans les filières de sciences humaines, essentiellement en psychologie et en sociologie. On note moins 3 000 étudiants dans les filières d'économie et des places restent disponibles dans les IUT et dans les sections de techniciens supérieurs.

C'est la raison pour laquelle, avec François Bayrou, nous mettons en place un dispositif d'urgence.

Un député du groupe socialiste. Il était temps!

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Vous ne l'avez pas fait !

M. Roger-Gerard Schwartzenbarg. C'est faux!

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. A la rentrée de 1994, les étudiants pourront ainsi s'orienter vers des filières porteuses pour l'avenir. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union de la démocratie formaine de la Course de l'Union de la démocratie formaine de la Course de l'Union de la démocratie formaine de la Course de l'Union de la démocratie formaine de la Course de l'Union de la démocratie formaine de la Course de l'Union de la démocratie formaine de la course de l'Union de la démocratie formaine de la course de l'Union de la démocratie formaine de la course de la cou

tie française et du Centre.)

La différence essentielle entre le Gouvernement que vous souteniez et le nôrre, c'est que non seulement nous allons mettre en place les moyens nécessaires pour assurer la rentrée universitaire de 1994, mais que nous refuserons aussi de laisser des jeunes s'engager dans des impasses dramatiques pour leur avenir! (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

... M. Christian Bataille. Ce ne sont que des mots!

RELATIONS AVEC L'ALGÉRIE

M. le président. La parole est à M. Paul Quilès.

(Huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

- M. Henri Emmanuelli. Cela commence à bien faire, monsieur le président!
- M. Paul Quilès. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Le mandat du Haut comité d'Etat algérien vient à expiration au mois de décembre prochain, c'est-à-dire dans un peu plus d'un mois, et on peut malheureusement prévoir que l'Algérie va encore vivre une période difficile.

Bien entendu, la France n'a pas le pouvoir d'apporter seule une réponse aux graves conditions économiques, politiques et sociales algériennes. Compte tenu toutefois du lien particulier qui existe entre nos deux pays, nous devons aborder ce problème délicat de façon globale. Des initiatives ont été prises par le gouvernement français; d'autres mesures, notamment économiques et financières, pourraient être envisagées.

Je souhaite, monsieur le Premier ministre, que vous éclairiez l'Assemblée nationale sur l'ensemble des dispositions que vous comptez prendre en direction de l'Algérie. Je souhaite aussi que vous nous disiez comment elles s'intègrent dans une vision d'ensemble de nos rapports avec ce pays er comment elles prennent en compte la nécessaire sécurité de nos concitoyens. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le présidant. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, permettez-moi, puisque vous m'invitez à vous faire une réponse globale sur notre politique à l'égard de l'Algérie, qui sera forcément sommaire en l'espace de quelques minutes, de commencer par rendre hommage au courage et au sang-froid de nos compatriotes qui vivent actuellement en Algérie et qui, malgré les menaces dont ils sont quotidiennement l'objet, tiennent bon pour accomplir leurs tâches, qu'ils soient fonctionnaires, salariés du secteur privé, parents d'élèves ou élèves dans la dizaine d'établissements scolaires que nous avons en Algérie.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien!

M. le ministre des affaires étrangères. Notre politique à l'égard de l'Algérie, je l'ai rappelé ici, forme un tout. Nous avons intérêt à la stabilité de ce pays auquel nous

attachent tant de liens historiques et actuels. La stabilité de l'Algérie, cela signifie d'abord que nous ne devons faire preuve d'aucune espèce de complaisance vis-à-vis de ceux qui ont fait du terrorisme et de la violence tout leur programme de gouvernement.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien!

M. le ministre des affaires étrangères. Je l'ai dit à plusieurs reprises et Charles Pasqua vient de le rappeler, nous en tirerons également les conséquences – nous l'avons prouvé – sur le territoire national qui ne doit pas devenir une base arrière du terrorisme international. Cela est clair. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Dans le même temps, j'ai dit de manière très explicite que le statu quo n'était pas possible en Algérie et qu'il fallair évoluer. D'abord, sur le plan politique par le dialogue démocratique. Il appartient aux autorités algériennes de déterminer avec qui elles doivent engager ce dialogue et nous souhaitons que ce soit avec tous ceux qui récusent la violence et le terrorisme. Ensuite, par des réformes de caractère économique, il faut que des contacts soient pris avec le Fonds monétaire international pour sortir l'Algérie de la situation de blocage où elle se trouve aujourd'hui.

Vous m'interrogez sur les dispositions que la France compte prendre. Permettez-moi de vous rappeler, monsieur le ministre, qu'elles sont déjà prises et que notre pays est vraisemblablement, même assurément, celui qui fait le plus aujourd'hui pour aider l'Algérie : 6 milliards de francs d'aides diverses sous forme de dons ou de prêts pour l'exercice 1993 et nous sommes prêts à continuer. Voilà quelle est notre politique!

Je n'aurai pas la prétention de vous dire que les choses vont se passer de manière aussi stable que nous le souhaitons. La situation est extraordinairement difficile et périlleuse de l'autre côté de la Méditerranée et elle a des conséquences de ce côté-ci. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, elle nous invite à la sérénité, bien sûr, au sens des responsabilités et à la continuité de notre politique algétienne. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

DÉCHETS NUCLÉAIRES

M. le président. La parole est à M. Christian Bataille.

M. Christian Batailla. Monsieur le ministre de l'environnement, le rejet en mer de déchets nucléaires revient au premier plan de l'actualité puisque se tient en ce moment la convention de Londres sur ce sujet. Or la convention de Londres interdit l'immersion de déchets hautement radioactifs et a mis en place un moratoire international concernant les déchets à faible activité.

Une proposition danoise, visant à interdire de manière définitive l'immersion de tous types de déchets nucléaires, a recueilli l'adhésion de la totalité des pays signataires, à l'exception inexplicable de la France et de la Grande-Bretagne.

Ce refus est inacceptable du point de vue de la morale internationale et présente l'inconvénient d'un choix absolument irréversible. Envisagez-vous de persister dans une attitude isolée ou bien déciderez-vous de souscrire à cette proposition d'interdiction de l'immersion de tous les déchets nucléaires?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement.

M. Michel Barnier, ministre de l'environnement. Monsieur Bataille, vous connaissez bien cette question complexe puisque vous travaillez sur le problème du stockage, de traitement et de l'enfouissement éventuellement réversible de certains déchets radioactifs sur notre territoire. Il vaut donc mieux l'aborder sans esprit polémique.

La convention de Londres de 1972 que vous avez évoquée a pour but de protéger la mer contre les risques de pollution nés de l'immersion de déchets radioactifs ou industriels et de l'incinération de déchets en mer. Notre pays a toujours – est-il besoin de le préciser? – respecté cette convention. Cependant, certains problèmes existent : souvenons-nous de ce qui s'est passé au large du Japon il y a quelques jours.

Monsieur Bataille, je vous rappelle qu'un premier renforcement de cette protection a été décidé pour le nordest, de l'oréan Arlantique noi l'onca intendit poutoquinze ans route immersion de déchets radioactifs. Les pays riverains ayant signé cette protection feront le point à l'expi-

ration de ce délai.

Permettez-moi de souligner que cette décision a été prise au mois de septembre 1992, à l'occasion d'une conférence qui a eu lieu à Paris sous la présidence de la France, c'est-à-dire de M. Kiejman, ministre délégué aux affaires étrangères, et de Mme Royal, alors ministre de l'environnement, auxquels vous pourriez utilement vous adresser.

Aujourd'hui, il s'agit d'étendre la mesure prise en faveur de l'Atlantique nord-est à toutes les mers et à tous les océans du monde entier. Le Gouvernement français est favorable à cet élargissement, dans les mêmes conditions.

Monsieur Baraille, si vous voulez bien être sincère avec vous-même,...

- M. Patrick Ollier. Cela n'arrivera pas!
- M. Eric Raoult. Difficile!
- M. le ministre de l'environnement. ... vous conviendrez qu'il s'agit d'un vrai progrès pour l'environnement. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la dériva-cratie française et du Centre.)
- M. le présidant. Nous en arrivons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et Centre.

COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE

M. le président. La parole est à M. René Beaumont.

M. René Beaumont. Monsieur le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, la presse en général et la presse économique en particulier se sont fait l'écho, ces dernières semaines, de divergences d'interprétation entre la Compagnie nationale du Rhône et Electricité de France quant à la convention de concession des ouvrages du sillon rhodanien.

Cette même presse économique a également fait état d'un rapprochement, plus ou moins inspiré, entre la Compagnie nationale du Rhône et Pechiney. A ce propos, je me permets de vous faire remarquer, très respectueusement, que it majeure partie du capital de la Compagnie nationale du Rhône est détenue par des collectivités territoriales appartenant au sillon rhodanien. Associées avec des chambtes de commerce, elles détiennent la majorité dans son conseil d'administration. Elles entendent donc bien, d'abord, être informées et, ensuite, être consultées sur l'avenir de cette compagnie. (« Très bien! » sur divers bancs d'a groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Ces collectivités doivent également pouvoir compter sur une meilleure valorisation de l'énergie hydro-électrique produite par la Compagnie nationale du Rhône, pour financer un grand projet qui leur est cher et sur lequel les régions concernées ont une position unanime : l'achèvement de la liaison Saône-Rhin.

- M. Jacques Barrot. Très bien!
- M. René Beaumont. Monsieur le ministre, ma question comporte trois volets.

Quelle est votre position sur le contentieux qui oppose EDF et la Compagnie nationale du Rhône?

Que pensez-vous du rapprochement attendu entre un prochain privatisable, Pechiney, et la Compagnie nationale du Rhône?

Ensin, comment senvisagez-yous de financement, des voies navigables à grand gabarit dans notre pays? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

- M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.
- M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur Beaumont, je ne peux, hélas! pas répondre à vos trois questions dans le bref laps de temps dont je dispose pour m'adresser à vous.

En revanche, je puis vous faire part de deux certitudes.

D'abord, il est exact que la Compagnie nationale du Rhône a engagé contre EDF un contentieux devant la juridiction administrative portant sur l'application de la convention passée en application d'une loi qui aura bientôt soixante-dix ans.

Nous attendrons naturellement la décision de l'autorité administrative pour former notre jugement, mais, le 25 novembre prochain, votre assemblée aura à débattre de l'avenir de l'organisation de l'énergie en France afin de mettre le droit français en conformité avec des orientations européennes qu'il nous appartient de mettre en forme et d'adapter à nos propres intérêts.

Votre question d'actualité fait désormais partie d'un débat public. C'est la raison pour laquelle je puis vous assurer que les collectivités locales liées à la CNR seront associées aux discussions, ne serait-ce que par l'intermédiaire des éminents parlementaires qui, siégeant à la fois au sein de son conseil d'administration et sur les bancs de l'Assemblée nationale, participeront au débat inscrit à votre ordre du jour.

J'en viens à l'aspect industriel de la question.

Si nous devons aller vers une autonomie de la CNR par rapport à EDF – la plupart des administrateurs de la CNR n'y sont pas opposés – il n'est pas inutile de lui associer un partenaire ou des partenaires grands consommateurs d'électricité, afin que la rente de situation obtenue grâce à la production hydro-électrique puisse bénéficier équitablement, selon des proportions à établir, tant aux collectivités locales pour financer des travaux d'aménagement, de navigation et d'irrigation qu'à l'industrie française, qui a parfois besoin d'énergie électrique à très bon marché. Tel est le cas de la chimie ou de la fabrication d'aluminium, activités industrielles fortement implantées dans la région Rhône-Alpes, où agit la CNR. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

FERMETURE D'UN CENTRE DE RECHERCHE SIDÉRURGIQUE

- M. le président. La parole est à M. Daniel Mandon.
- M. Daniel Mandon. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Le CIAT de Mende a redonné espoir à plusieurs régions industrielles en difficulté. Or voici qu'une décision brutale d'Usinor-Sacilor...

- M. Louis Mexandaau. Ce n'est pas la première!
- M. Daniel Mendon. ... de regrouper ses activités de recherche en Lorraine risque d'aboutir à la fermeture du laboratoire d'Unieux dans la Loire. Le plan drastique de restructuration pour cet institut de recherche de la sidérurgie qu'est l'IRSID constitue, pour l'ensemble du bassin d'emploi, de Saint-Etienne, un véritable déménagement du territoire. Cette curieuse décision prend des allures de provocation au moment où nous étions en droit d'attendre des solutions plus compatibles avec les directives prônées par le Gouvernement.
- M. Jacques Barrot et M. François Rochebloine. Très bien!
- M. Daniel Mandon. Dans le département de la Loire, déjà très éprouvé par de douloureuses reconversions, cette sorte d'arrêr de mort vient s'ajouter aux trop nombreux drames des restructurations en cours, dont ceux de GIAT-Industries, Fortech-Tecthi, Sogelam. De telles délocalisations sont inacceptables et contradictoires avec la volonté affirmée d'aménager le territoire en y répartissant mieux la capacité de recherche et d'innovation technologique.

Nous comptons sur vous, monsieur le Premier ministre, pour demander à la direction d'Usimor-Sacilor de revenir sur sa décision et de maintenir dans la Loire un centre de recherche (« Très bien! » sur quelques bancs du groupe de 'Union pour la démocratic française et du Centre) qui prolonge la synergie existant entre l'enseignement supérieur, l'Ecole des mines, les laboratoires et les industriels.

Vous devez avoir le dernier mot dans cette affaire, monsieur le Premier ministre! Nous attendons votre arbitrage. Il faut maintenir la recherche dans ce bassin industriel sévèrement touché et trouver une alternative sauvegardant à la fois les emplois et la survie de sites aussi riches en ressources humaines et en histoire. (Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

- M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivirés locales.
- M. Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Monsieur le député, le Gouvernement comprend vos préoccupations. J'ai eu récemment, à Saint-Étienne, lors d'une rencontre avec les maires, l'occasion de me rendre compte de la situation particulièrement douloureuse que connaissent cetre ville et sa région. J'ai alors rappelé les décisions prises par le Gouvernement...
 - M. François Rochebloine. Cela ne suffit pas!
- M. le ministre délégué à l'amonagement du territoire et aux collectivités locales. ... maintien à l'objectif 2 de la région de Saint-Etienne...
 - M. François Rochebloine. Comment?
- M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. ... mise en place de plans de restructuration et du programme européen Konver.

Nous savons que tout ce qui touche à la recherche représente un élément essentiel pour le développement et l'avenir d'une région. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre des objectifs fixés par le CIAT du 12 juillet, nous avons décidé que, dans l'année qui vient, la région de Saint-Etienne occuperait une place particulière dans le plan de localisation de la recherche en France. (Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

COTISATIONS SOCIALES AGRICOLES

M. le président. La parole est à M. Xavier de Roux.
 M. Xavier de Roux. Ma question s'adresse à monsieur le ministre de l'agriculture.

L'accord intervenu en 1990 entre la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles et le gouvernement d'alors cour réformer les bases de calcul des cotisations sociales agricoles donne, après quatre années d'application, des résultats pervers. En effet, la moitié des cotisations agricoles augmente actuellement de 10 à 50 p. 100.

Certes, le système mis en place devrait conduire à prendre en compte, à la fin de la réforme, le seul revenu professionnel pour assurer aux agriculteurs les mêmes prestations qu'aux autres catégories sociales. Toutefois, aujourd'hui, le régime transitoire est assis à la fois sur le revenu cadastral et sur le revenu professionnel. De ce fait, les cotisations ont connu, surtout dans les communes viricoles, une forte augmentation, tandis que le revenu professionnel diminuait sous les effets conjugués de la conjoncture économique et de la réforme de la PAC.

Pour la Charente-Maritime, l'augmentation moyenne des cotisations sociales agricoles est aujourd'hui de 12 p. 100, si bien que la parité des cotisations avec celle des autres catégories sociales est désormais dépassée.

La solution consisterait, semble-t-il, à accélérer la réforme pour que l'assiette des cotisations ne prenne en compte que le revenu professionnel net, charges déduites, et compte tenu des déficits à leur valeur réelle.

Monsieur le ministre de l'agriculture, pourriez-vous nous indiquer quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour mettre fin à une situation particulièrement contraire à l'équiré, intervenant de surcroît dans un environnement économique extrêmement difficile? (Applaudissements sur divers bancs d'a groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

- M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.
- M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, vous évoquez une situation particulièrement délicate. En effet, comme vous l'avez rappelé succinctement, depuis 1990, date de la réforme, nous passons progressivement du revenu cadastral au revenu professionnel pour l'assiette sur la base de laquelle sont calculées les cotisations. Je tiens à préciser que si nous enregistrons parfois certaines observations vous en êtes le porteur aujourd'hui le bien-fondé de la réforme est admis par tous. Chacun estime en effet qu'elle était nécessaire parce qu'il fallait tendre vers l'équité, en fondant les cotisations sur le revenu professionnel, comme pour l'ensemble des catégories professionnelles.
- M. Jean-Pierre Soisson. Très bien! M. Puech le reconnaît!
- M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. La question est maintenant de savoir comment gérer la période de transition. Il est probable que, lorsque le processus a

été enclenché en 1990, toutes les conséquences de la réforme n'ont pas été suffisamment étudiées. Or, comme le démontre votre intervention, certaines posent problème.

J'ajoure qu'il s'agit d'une cotisation de répartition, car le rendement global des versements est prédéterminé. Cela signifie que si la charge de certains cotisants a augmenté – de 10 p. 100 à 50 p. 100, selon vous, pour la moitié d'entre eux – d'autres ont bénéficié de réductions de leurs cotisations. Mais, il est bien évident que ces derniers ne se manifestent pas alors que ceux qui subissent de fortes hausses – et j'admets qu'il y en a – s'expriment.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les cotisations versées actuellement reposent sur des revenus perçus en 1991 et 1992, c'est-à-dire des années au cours desquelles ils étaient supérieurs à ceux d'aujourd'hui. Il y a donc un décalage qui peut poset problème. Nous il étaient supérieurs à ceux d'aujourd'hui. Il y a donc un décalage qui peut poset problème. Nous il y a donc un décalage qui peut poset problème. Nous il y a donc un décalage qui peut poset problème. Nous il y a donc un décalage qui peut poset problème. Nous il y a donc un décalage qui peut peut des réponses puisque, lundi, se riendra, sous la présidence de M. le Premier ministre, une réunion avec les représentants des organisations professionnelles agricoles. Vous imaginez sans peine que cette question fera partie des sujets qui seront au centre des débats. Il est, en effet, indispensable de répondre de manière précise, concrète à la question que vous avez abordée. (Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

RELATIONS ENTRE LES BANQUES ET LES ENTREPRISES

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

M. Jean-Pierre Thomas. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et a trait aux relations entre les entreprises et les banques.

Les entreprises françaises sont connues pour la faiblesse de leurs fonds propres, ce qui les conduit à dépendre, tant pour les volumes que pour les taux, des prêts des organismes bancaires, d'autant que nous connaissons une récession économique qui engendre des besoins de trésorerie sans cesse croissants.

Malgré la politique monétaire que mène le Gouvernement depuis le mois de mars et la décrue significative des taux d'intérêt – ils sont aujourd'hui entre 6 et 7 p. 100 au lieu de 10 p. 100 cet été –, malgré la création d'un fonds de garantie qui permet aux entreprises de partager les risques avec les banques, l'attentisme est de règle du côté de ces dernières. Cette attitude est d'autant plus injustifiée que les bilans des banques, en France, sont globalement bons et que cet attentisme concourt à la destruction de notre tissu industriel et à l'accroissement des défaillances d'entreprises, lesquelles dépasseront le nombre de 60 000 cette année.

Or nous ne gagnerons la bataille de l'emploi qu'en encourageant la création et le développement d'entreprises performantes épaulées par un monde bancaire compétitif.

Monsieur le ministre de l'économie, quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour que les entreprises puissent obtenir des ressources abondantes et bon marché, condition de la reprise et de l'amélioration de la situation de l'emploi? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie.

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Il est exact, monsieur Thomas, que beaucoup d'entreprises se plaignent, à juste titre, des difficultés qu'elles éprouvent pour satisfaire leurs besoins en matière de crédit. Il est indispensable de trouver une solution, car, au cours de l'année écoulée, les crédits consentis aux entreprises par les banques ont diminué d'environ 2 p. 100.

Je puis vous assurer que le Gouvernement est particulièrement sensible à ce problème. J'en veux pour preuve, monsieur Thomas, le fait que, comme vous l'avez rappelé, nous avons accompli, au cours de nos sept mois d'exercice au pouvoir, des efforts considérables pour améliorer la trésorerie des entreprises, notamment celle des PME. Grâce aux dispositions que vous avez votées et grâce à l'emprunt Balladur, nous avons pu débloquer 46 milliards de francs qui ont permis de financer la suppression du décalage d'un mois dans le remboursement de la TVA aux entreprises. En un laps de temps aussi bref, ce n'est pas rien.

Nous avons, en outre, mis au point une procédure très intéressante, dite SOFARIS, par laquelle l'État prend en charge 50 p. 100 du risque supporté par les banques lorsqu'elles accordent des crédits aux PME. Nous avons débloqué 300 millions de francs pour la mise en place de cette procédure qui commence à exercer ses effets.

Il faut cependant aller plus loin. Vous avez tout à fait raison, au moment où l'on sent certains frémissements dans l'activité économique, il est indispensable que le crédit bancaire assure le financement de la reprise et ne le bloque pas. C'est la raison pour laquelle je suis entré en contact avec les représentants des banques. Nous sommes en discussion. Nous avons examiné toutes les procédures que nous pouvions ensemble mettre en place de façon à activer le crédit aux entreprises, notamment aux PME. Ainsi, nous avons amélioré la procédure SOFARIS et je vous signale qu'au 31 octobre 450 dossiers ont pu être financés en l'espace de quelques semaines. Voilà qui montre aujourd'hui l'efficacité de cette procédure que, je l'espère, les banques continueront à utiliser; en tout cas, le Gouvernement fera face à ses responsabilités.

Enfin, nous avons l'intention, avec M. le Premier ministre, de rencontrer à nouveau les représentants des banques pour examiner tous les moyens leur permettant de distribuer plus facilement le crédit aux entreprises, notamment aux PME. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

CALCUL DE LA CSG

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Foucher.

M. Jean-Pierre Foucher. Monsieur le ministre du budget, l'article 42 de la loi de finances rectificative du 22 juin 1993 a porté le taux de la contribution sociale généralisée à 2,4 p. 100 pour l'ensemble des revenus, à partir du mois de juillet 1993. Or, curieusement, les revenus des valeurs mobilières perçus en 1992 sont soumis à cette taxation. Les redevables éprouvent donc un sentiment d'injustice devant cette rétroactivité de la loi.

Il est certain que s'ils avaient été informés de cette disposition, ils n'auraient peut-être pas vendu leurs valeurs en 1992, sachant qu'ils seraient taxés. Les avantages de l'emprunt d'Etat de juillet 1993 n'ayant pas d'effet réotractif, ils sont donc particulièrement déçus que les pénalisations, elles, soient rétroactives. Monsieur le ministre, quels arguments fondent cette disposition? Avez-vous l'intention de prendre d'autres mesures? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le prézident. La parole est à M. le ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, c'est en effet une affaire sensible et complexe.

La CSG est un impôt qui touche tous les revenus. Il y a deux catégories, donc deux méthodes de paiement.

S'agissant des revenus salariaux, la méthode est simple : c'est la retenue à la source. A partir du moment où la CSG a été augmentée au mois de juillet 1993, la règle, s'applique à comptembe cette date.

Pour les autres revenus, la règle que je n'ai pas changée, est que la CSG se paie avec une année de décalage. Autrement dit, en 1993, on paiera la CSG sur les revenus non salariaux de 1992.

La loi ayant fixé l'augmentation de la CSG de 1,1 p. 100 à 2,4 p. 100, j'ai retenu comme date d'application celle du paiement. Toutefois, je ne me voyais pas expliquer à nos concitoyens que la CSG était à 2,4 p. 100 à compter de juillet 1593 pour les revenus salariaux et à 1,1 p. 100 pour les revenus non salariaux. Vous comprendrez aisément la difficulté d'une telle explication.

M. Jean-Pierre Brard. Ah oui!

M. le ministre du budget. C'était me semble-t-il, un argument de justice sociale qui m'avait été fixé comme une priorité par le Premier ministre.

Je vais essayer d'expliquer les choses de la façon la plus simple possible.

Nous ne savons pas calculer, sur les revenus autres que salariaux, ce qui a été acquis au cours des six premiers mois de l'année, et qui devrait donc être soumis au taux de 1,1 p. 100 et ce qui a été acquis sur les six autres mois de l'année soumis au taux de 2,4 p. 100.

- M. Jean-Pierre Brard. Alors, tout à 2,4 p. 100! (Sourires.)
- M. le ministre du budget. L'administration des finances, avec le sens de l'imagination, de l'à-propos et le sens pratique qui est souvent le sien,...
 - M. Jean-Pierre Brard. N'exagérons rien!
- M. le ministre du budget. ... et que, en l'occurrence, je n'ai fait que suivre, a trouvé que pour appliquer la CSG du 1^{et} janvier 1992 au mois de juin 1992 à 1,1 p. 100 sur les revenus autres que salariaux, et du 30 juin 1992 au 31 décembre 1992 à 2,4 p. 100, il suffisait de retenir le taux de 2,4 p. 100 sur les trente-cinq quarante-huitièmes de l'assiette de la CSG.
- M. Jean-Pierre Brard. Qu'est-ce que je disais! (Sou-rires.)
- M. le ministre du budget. L'astuce est donc là, car taxer à 2,4 p. 100 sur trente-cinq quarante-huitièmes de l'assiette de la CSG revient à taxer à 1,1 p. 100 les revenus des six premiers mois de l'année et à 2,4 p. 100 ceux des six suivants.

Ceux qui ont compris cette démonstration lumineuse (Sourires) ont donc compris que la loi, en l'occurrence, n'est que très partiellement rétroactive.

Merci, monsieur le député, de m'avoir permis de vous expliquer, le plus simplement possible - je l'espère -...

M. Jean-Pierre Brard. Pédagogiquement, il faut dire!

- M. le ministre du budget. ... ce qui est, j'en conviens, extrêmement compliqué. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)
 - M. Eric Raoult. Merci, professeur Sarkozy!

SITUATION DES PME

- M. le président. La parole est à M. Jean-Guy Branger.
- M. Jean-Guy Branger. Monsieur le ministre de l'économie, les nombreuses dispositions prises par le Gouvernement depuis le mois d'avril pour relancer la machine économique sont aussi indiscutables qu'importantes.

Néanmoins, les PME et PMI connaissent aujourd'hui de grandes et graves difficultés. Si elles veulent investir, le taux de l'argent se situe entre 9 et 10 p. 100. Le différentiel par rapport à l'inflation est très élevé. Les parts de marché se réduisent dans tous les domaines. Les réserves financières des PME et des PMI sont aujourd'hui épuisées et leur trésorerie est défaillante. Leurs lignes de crédits sont utilisées à plein et la fourchette des agios est comprise entre 10 p. 100 et 12 p. 100.

La réorientation de l'épargne vers le système productif est en route puisque, du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre, le rapport des SICAV a été, en moyenne, de 9 p. 100, alors que, pour le seul mois d'octobre, il est tombé à 7 p. 100. J'en conviens bien volontiers.

Pourtant, ces mesures sont insuffisantes. Il faut encore accélerer ce mouvement et demander aux banques de s'adapter aux difficultés du moment. Leurs résultats seront certes inoins florissants, mais il en va de la survie de ce que l'on dit souvent être le tissu économique et la force vive du pays.

Monsieur le ministre, quelles mesures comptez-vous prendre pour redonner l'espoir aux PME et PMI et surtout y assurer la pérennité de l'emploi ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

- M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie.
- M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Monsieur Branger, j'ai déjà largement répondu à votre question en répondant à celle posée par votre collègue, M. Thomas. Le fait que plusieurs parlementaires m'interrogent sur la politique de crédit aux PME montre d'ailleurs à quel point vous êtes sensibilisés à cette importante affaire.

Monsieur Branger, je vous remercie d'avoir rappelé que d'importants efforts ont été accomplis depuis sept mois, c'est-à-dire depuis que nous sommes au pouvoir, et que les taux d'intérêt, notamment des crédits accordés aux PME, ont baissé dans des proportions considérables.

Vous avez rappelé également les efforts qui ont été réalisés pour améliorer la trésorerie des entreprises. Il est évident qu'il faut faire plus encore, et je vous annonce que j'ai pris des contacts avec les banques pour améliorer le crédit aux entreprises et faciliter la reprise.

Pendant la discussion budgétaire, nous avons accepté un amendement qui permet d'exonérer les plus-values de cession de SICAV de trésorerie, qui sont réinvesties dans les augmentations de capital des PME et des PMI ou dans des comptes courants d'associés bloqués. Cette disposition va, comme vous le souhaitez, monsieur Branger, dans le sens du renforcement du financement des PME et PMI.

En outre, le Gouvernement est favorable à une incitation fiscale à l'investissement en fonds propres des particuliers dans les PME et les PMI. Nous examinons des dispositifs qui pourraient aller dans le sens que M. Giscard d'Estaing avait proposé pendant cette session budgétaire.

Enfin, mon collègue M. Madelin est en train de mettre au point un projet de loi sur l'entreprise individuelle, qui comporte des dispositions sur lesquelles nous travaillons l'un et l'autre et qui permettront de renforcer les fonde

propres des petites et moyennes entreprises.

Ces éléments vous montrent, monsieur le député, combien nous sommes sensibles au problème que vous venez d'évoquez. (Applauaissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe République et liberté.

AVENIR DE LA TRANSFUSION SANGUINE

M. le président. La parole est à M. Jean Urbaniak.

M. Jean Urbaniak. Monsieur le ministre délégué à la santé, vous le savez, chaque année, près de 800 000 bénévoles se mobilisent à travers la France pour donner leur sang. Chacun, dans cette enceinte, connaît le dévouement des donneurs de sang et reconnaît l'éthique qui fonde leur engagement.

Au-delà de cet engagement, leurs représentants, notamment au sein de la Fédération française de donneurs de sang bénévoles, se posent aujourd'hui des questions.

Leurs inquiétudes portent d'abord sur les conséquences, qui sont toujours présentes à l'esprit mais aussi dans les cœurs, de la dramarique affaire du sang contaminé.

Monsieur le ministre, quelles initiatives avez-vous priscs, prendrez-vous pour donner de la transfusion san-

guine une image positive?

Leurs interrogations portent aussi sur la restructuration de la chaîne sanguine. Vous le savez, les donneurs de sang considérent la chaîne sanguine comme un tout, qui va du donneur au receveur et qui rassemble, dans une même démarche, les donneurs, les receveurs et le corps médical.

Monsieur le ministre, dans la perspective de création de nouvelles structures, notamment au laboratoire français de fractionnement et des biotechnologies, comment comptez-vous intégrer davantage les donneurs de sang?

En vue de la préparation de la reunion des ministres européens de la santé, prévue pour le mois de décembre, quelles initiatives allez-vous prendre pour que le don du sang, et surtout du plasma, conserve, dans le cadre communautaire, une autonomie qui s'inscrit dans la gratuité du don, comme le souhaitent les donneurs de sang? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et liberté et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. Philippe Dourde-Blazy, ministre délégué à la santé. Monsieur le député, le Gouvernement est très attaché en respect des grands principes éthiques du don du sang que sont, en particulier, la gratuité et le bénévolat.

La restauration de la confiance dans la transfusion sanguine passe par la nouvelle image que donnera la transfusion sanguine d'elle-même. Comme vous le savez, la loi du 4 janvier 1993 a institué l'Agence française du sang, qui doit gérer les différents établissements de transfusion sanguine. Nous lui avons demandé, avec Mme le ministre d'Etat, d'édicter les normes de bonne pratique du prélèvement du sang, qui sont essentielles pour la sécurité. Elles concernent, d'une part, les conditions d'accueil des donneurs, la formation des personnels chargés du prélèvement, d'autre part, les matériels, les conditions technologiques de prélèvement, et, bien sûr, la sélection des donneurs.

Quant au fractionnement, les mêmes principes éthiques doivent s'appliquer. En effet, la loi de janvier 1993 dispose que tous les plasmas qui seront élaborés par le laboratoire français de fractionnement devront l'être à partir de donneurs de sang bénévoles.

Monsieur le député, comme vous le faisiez remarquer, les donneurs de sang, avec lesquels d'ailleurs nous entretenons des relations constantes et confiantes, restent un élément indispensable de l'autosuffisance française é manifere de la confiance de la c

matière de produits du plasma dans notre pays.

Je profite de votre question pour rendre hommage aux donneurs de sang qui ont un grand sens de la solidarité et – pourquoi ne pas le dire? – de la générosité. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

PEINE DE PRISON À VIE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Ma question au Gouvernement ne concerne pas le GATT, mais j'approuve la position de fermeté qui a été définie par M. Alain Juppé. (Applaudissements et rires sur les banes du groupe du Rassemblement pour la République et du grou. de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Je souhaite, mes chers collègues, que vous ayez le sens de la tolérance et que vous reconnaissi z que, quand un projet émanant de la majorité est bon, je le dis. Quand il

me paraît moins bon, je le dis aussi!

Ma question s'adresse au garde des sceaux. Je dis à Pierre Méhaignerie que le projet de prison à vie qu'il a élaboré n'est pas un bon projet.

M. Jean-Pierre Brard. Projet Pasqua!

M. Jean-Pierre Soisson. Venant du chef de la démocrarie chrétienne, il s'agit même, à bien des égards. d'un projet honte ... (Exclarations sur les bancs du groupe de l'Union pou, la démocratie française et du Centre.)

J'ai lu l'interview qu'il a donnée à un grand hebdomadaire, dans laquelle il déclarait que l'ouverture résiderait dans le progrès de la science et, mes chers col-

lègues, dans la grace présidentielle.

Monsieur Pierre Méhaignerie, quand le Gouvernement a été formé, vous représentiez le centre. Avec ce projet - vous m'excuserez de le dire - vous êtes à la droite de la droite! (Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Gérard Linhard. Et vous, vous êtes une girouette!

M. Jean Proriol. Et lui, il est où? Quel navigateur?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Pierre Méhaignerie, ministre d'Etat, gaide des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, j'aimerais que, sur un sujet aussi dramatique, on ne caricature pas ma position. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Je voudrais aussi que l'on écoute les familles dont un enfant a été assassiné. (Applaudissements sur les mêmes hancs.)

Au-delà de leurs souffrances, monsieur le député, elles posent à la justice cette question : « Face à notre drame et au martyre de nos enfants, que faites-vous pour que cela ne recommence pas, compte tenu du taux important de récidives et sachant que des peines de trente ans se réduisent à quinze ou dix-huit ans ? » (« Tres bien! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Monsieur le député, la solution de facilité, pour moi, croyez-le bien, serait de ne rien faire. Mais serait-ce la réponse d'un Etat responsable, celle du courage? Je ne le crois pas.

peine de mort. Ce n'est pas la mienne. Elle ne résout rien et nous sommes liés par des conventions internationales.

Ma réponse personnelle est d'abord médicale : soigner.

Mme Christine Boutin. Très bien!

M. le ministre d'Etat, garde des sceaux. Je rappelle que, non seulement, nous avons tranféré les problèmes de santé dans les prisons du ministère de la justice vers celui de la santé, mais que nous avons inscrit au budget de mon ministère un crédit de 60 millions de francs supplémentaires pour qu'ils soient gérés dignement, pensant, en particulier, à ceux qui sortent après trois, cinq ou huit ans d'emprisonnement pour viol, et qui ne sont ni suivis médicalement ni traités.

Voilà ma première réponse.

Ma deuxième réponse est la protection de l'enfant et de la famille.

Mme Christine Boutin. Très bien!

M. le ministre d'Etat, garde des sceaux. Comment protéger l'enfant sans anéantir l'individu ? C'est une question de fond.

Mme Christine Boutin. Très bien!

M. le ministre d'Etat, garde des sceaux. Si vous aviez intégralement lu mon texte, vous auriez remarqué que je veux laisser des marges d'espoir à rout individu. L'espoir ? C'est d'abord le traitement psychiatrique. C'est ensuite, dans une période difficile et d'insécurivé pour les enfants, la longue peine, mais dans une prison plus humaine et plus ouverte, une prison-hôpital, en quelque sorte, dans laquelle le criminel aurait même la possibilité de recevoir sa famille.

Monsieur le député, la justice c'est, hélas! gérer l'échec.

Je sais que ma solution n'est pas la bonne. Si vous en avez une meilleure, une meins mauvaise pour protéger l'enfant et la famille sans anéantir l'individu, je l'attends. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Jean-Pierre Soisson. On vous la donnera.

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

2

SAISINE POUR AVIS D'UNE COMMISSION

M. le président. J'informe l'Assemblée que la commission de la production et des échanges a décidé de se saisir pour avis des articles 6, 8, 11, 27 et 28 du projet de loi, adopté par le Sénat, pertant réforme de la dotation globale de fonctionnement et modifiant le code des communes et le code général des impôts nº 662.

3

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 10 novembre 1993, de M. le Premier ministre, un projet de loi modifiant la loi nº 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication.

Ce projet de loi, nº 700, est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, 'e 10 novembre 1993, de M. le Premier ministre, un projet de loi modifiant la loi nº 87-550 du 16 juillet 1987 modifiée relative aux juridictions commerciales et au mode d'élection des délégués consulaires et des membres des chambres de commerce et d'industrie.

Ce projet de loi, n° 703, est renvoyé à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

4

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

M. le président. J'ai reçu, le 10 novembre 1993, de M. Richard Cazenave et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi constitutionnelle visant à permettre l'inscription à l'ordre du jour des assemblées, des propositions de loi ayant recueilli deux tiers de cosignatures des membres de l'Assemblée nationale ou du Sénat.

Cette proposition de loi constitutionnelle, nº 704, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, souc réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

5

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu, le 10 novembre 1993, de M. Bernard Serrou, une proposition de loi organique relative à la représentation des professions libérales au Conseil économique et social.

Cette proposition de loi organique, nº 699, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

6

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 10 novembre 1993, de M. Robert Pandraud, rapporteur de la délégation pour les Communautés européennes, une proposition de résolution sur la proposition de règlement (CEE) du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 80468 portant organisation commune des marchés dans le secteur du lait et des produits laitiers (n° E 119).

Cette proposition de résolution, nº 701, est renvoyée à la commission de la production et des échanges.

J'ai reçu, le 10 novembre 1993, de M. Robert Pandraud, rapporteur de la délégation pour les Communautés européennes, une proposition de résolution sur la proposition de directive du Conseil établissant les principes fondamentaux régissant les enquêtes sur les accidents et les incidents dans l'aviation civile (n° E 126).

Cette proposition de résolution, nº 702, est renvoyée à la commission de la production et des échanges.

J'ai reçu, le 10 novembre 1993, de M. Jean de Lipkowski, rapporteur de la délégation pour les Communautés européennes, une proposition de résolution sur les propositions d'actes communautaires concernant les relations cle la Communauté avec les pays d'Europe centrale et orientale (n° E 64, 66, 82, 88, 117 et 128).

Cette proposition de résolution, nº 705, est renvoyée à la commission des affaires étrangères.

7

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu, le 10 novembre 1993, de M. Jean de Boishue, un rapport, nº 692, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi de programme relatif au patrimoine monumental (nº 657).

J'ai reçu, le 10 novembre 1993, de M. Jean-Pierre Philibert, un rapport, nº 693, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions relatives à la maîtrise de l'immigration et modifiant le code civil (nº 597). J'ai reçu, le 10 novembre 1993, de M. Claude Goasguen, un rapport, nº 694, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur les propositions de loi:

1° De M. Bernard Pons et plusieurs de ses collègues, tendant à améliorer la protection du domicile (n° 135),

2" De M. Laurent Dominati et plusieurs de ses collègues, relative à la sanction de l'installation illégale dans des locaux à usage d'habitation (n° 558).

J'ai reçu, le 10 novembre 1993, de M. François d'Aubert, un rapport, n° 697, fait au nom de la commissien des finances, de l'économie générale du Plan, sur la proposition de résolution de M. Bernard Carayon (n° 594) sur la proposition de règlement (CEE/EURATOM) du Conseil modifiant le règlement du Conseil 1522/89 portant application de la décision 88/376/CEE, EURATOM relative au système des ressources propres des Communautés (n° E-91).

J'ai reçu, le 10 novembre 1993, de M. Jacques Barrot, un rapport, nº 698, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur la proposition de résolution de M. Bernard Carayon (nº 595) sur le projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1994 (nº E-124).

8

DÉPOT DE RAPPORTS D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu, le 10 novembre 1993, de M. Robert Pandraud, un rapport d'information, n° 695, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes sur les propositions d'actes communautaires soumises par le Gouvernement à l'Assemblée nationale du 28 septembre au 15 octobre 1993 (n° E-111 à E-126).

J'ai reçu, le 10 novembre 1993, de M. Jean de Lipkowski, un rapport d'information, nº 696, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes sur les relations de la Communauté avec les pays d'Europe centrale et orientale.

9

ORDRE DU JOUR

M. le président. Lundi 15 novembre 1993, à neuf heures treme, première séance publique:

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 n° 536.

Communication, lignes 46 et 47 de l'Etat E et article 44.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 10 au rapport n° 580 de M. Philippe Auberger, rapporteur général.)

Mme Anne-Marie Couderc, rapporteur pour avis, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 581, tome IX).

Enseignement supérieur et recherche.

Enseignement supérieur.

M. Michel Jacquemin, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe nº 18 au rapport nº 580 de M. Philippe Auberger, rapporteur général).

M. Serge Poignant, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 581, tome XII).

Recherche.

M. Charles Josselin, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe nº 19 au rapport nº 580 de M. Philippe Auberger, rapporteut général).

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et

sociales (avis nº 581, tome XIII).

M. Robert Galley, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 585,

A quinze heures, deuxième séance publique:

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique:

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

VOTES PAR SCRUTIN PUBLIC REPORTÉS PAR DÉCISION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Mardi 16 novembre 1993, après la communication hebdomadaire du Gouvernement : explications de vote et vote sur les crédits inscrits au titre IIÎ de la ligne : Enseignement supérieur et recherche: I. - Enseignement supérizur.

Jeudi 18 novembre 1993, à quinze heures : explications de vote et vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1994.

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale, JEAN PINCHOT

COMMISSION MIXTE PARITAIRE

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI PELATIF À LA SÉCURITÉ DES MANIFESTATIONS **SPORTIVES**

Composition de la commission

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le mercredi 10 novembre 1993 et par le Sénar dans sa séance du mardi 9 novembre 1993, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires: MM. Pierre Mazeaud; Jean Tiberi; Guy Drur; Edouard Landrain; Jean-Pierre Philibert; Jean-Jacques Hyest; Mine Véronique, Neiertz.

Suppliants: MM. Christian Estrosi; Xavier Dugoin; Philippe Goujon; Daniel Poulou; Serge Didier; Jacques Floch; Jacques

Brunhes.

Sénateurs

Titulaires: MM. Jacques Larché; Jean-Marie Girault; Fran-cois Lesein; Charles de Cuttoli; Bernard Laurent; Michel Dreyfus-Schmidt; Robert Fagès.

Suppléants: MM. Guy Allouche; Germain Authié; Jacques Bérard; Pierre Fauchon; Daniel Millaud; Jean-Pierre Tizon;

Maurice Ulrich.

NOMINATIONS DE RAPPORTEURS

FINANCES, ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET PLAN

M. Gérard Trémège, rapporteur pour avis sur le rapport de M. Philippe llouillon (n° 411) sur les propositions de loi de M. Jérôme Bignon relative à la prévention et au traitement des difficultés des entreprises (nº 310) et de M. Jacques Barrot visant à réformer la loi nº 84-148 du 1^{er} mars 1984 relative à la prévention et au règlement amiable des diffficultés des entreprises (nº 316).

M. Philippe Auberger, rapporteur sur le projet de loi d'orientation quinquennale relative à la maîtrise des finances publiques (n° 407).

M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur sur le projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant le code des assurances (partie Législative), en vue notamment de la transposition des directives nº 92-49 et nº 92-96 des 18 juin et 10 novembre 1992 du Conseil des communautés européennes (n° 590).

M. François d'Aubert, rapporteur sur la proposition de résolution de M. Bernard Carayon sur la proposition de tèglement (CEE, Euratom) du conseil modifiant le règlement du conseil 11º 1552-89 portant application de la décision CEE nº 88-376, Euratom relative au système des ressources propres des communautés (E 91) (nº 594).

M. Jacques Barrot, rapporteur sur la proposition de résolution de M. Bernard Carayon sur le projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1994 (E 124) (n° 595).

M. Jean-Jacques Jégou, rapporteur sur le projet de loi, adopté

par le Sénat, relatif à l'Imprimerie nationale (nº 644).

M. Gilles Carrez, rapporteur pour avis sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant réforme de la dotation globale de fonctionnement et modifiant le code des communes et le code général des impôts (nº 662).

M. Ladislas Poniatowski, rapporteur pour avis sur le projet de

loi sur la répression de la contrefaçor. (nº 683).

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LÉGISLATION ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

M. Serge Didier, rapporteur pour la proposition de loi de M. François d'Aubert visant à créer une délégation parlementaire dénommée Office parlementaire d'étude sur la criminalité (nº 196)

M. Raoul Béteille, rapporteur pour la proposition de loi de M. Pierre Mazeaud relative au sort des contrefaçons d'œuvres artistiques saisies et déposées au greffe des scellés (nº 546).

M. Raoul Béteille, rapporteur pour le projet de loi sur la répression de la contrefaçon (nº 683).

PRODUCTION ET ÉCHANGES

M. Alfred Trassy-Paillogues, rapporteur pour avis sur la pro-position de loi de M. Jérôme Bignon relative à la prévention et au traitement des difficultés des entreprises (nº 310).

M. Alfred Trassy-Paillogues, rapporteur pour avis sur la proposition de loi de M. Jacques Barrot visant à réformer la loi nº 84-148 du 1º mars 1984 relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises (nº 316).

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au code de commerce (partie Législa-

tive) (n° 604).

EDITIONS		FRANCE	5 T	
Codes	Titres	et outre-mer	ETRANGER	Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux édition distinctes :
	DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :	Frencs	Francs	~03 : comp*ndu intégral des séances ; -33 : ques écrites et réponses des minietres.
03	Compte rendu 1 an	114	912	Les C iS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :
33	Questions 1 an	113	594	~05 mpte rendu intégral des séances ;
83	Table compte rendu	55	95	-35 : questions écrites et réponses des ministres.
93	Table questions	54	103	- 33 . Addanona acinte- et reponaça des inimatres.
	DEBATS DU SENAT :			Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éd tions distinctes :
05	Compte rendu 1 an	164	574	- 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
35	Questions 1 an	103	375	- 27 : projets de lois de finances.
85	Table compte rendu	55	89	•
95	Table questions	34	57	Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions d lois, rapports et avia des commissions.
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			
07	Serie ordinaire 1 an	764	1 707	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
27	Sério budgétaire 1 an	213	334	26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
	DOCUMENTS ON SENAT.			Téléphone : STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNYEMENTS : (1) 40-58-77-77
69	Un an	703	1 668	TELEX: 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindra une le ndo d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande faciliters son exécution

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiament d'un supplément modulé : on la zone de destination.

Prix du numéro : 3,50 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

4		
	*	